

Ahmed Harzenni, président du Conseil consultatif des droits de l'Homme

«La réconciliation ne doit pas se limiter à la réparation des torts causés aux individus»



Pour le président du CCDH, le programme de la réparation communautaire représente une pierre angulaire de ce qu'on peut nommer «le panier parfait de la réconciliation». Entretien.

Libé: Quelles sont, d'après vous, les spécificités du programme de réparation communautaire ?

Ahmed Harzenni : Je pense que le programme de la réparation communautaire représente une pierre angulaire de ce qu'on peut nommer «le panier parfait de la réconciliation». Dans l'expérience marocaine, comme dans les autres expériences

mondiales, il est apparu que la réconciliation ne doit pas se limiter seulement à une réparation des individus. D'ailleurs, les faits prouvent que les groupes et lieux ont été endommagés aussi. Ainsi, la réconciliation ne doit pas mettre de côté la question de la réparation communautaire. Je pense que l'importance des recommandations relatives à la réparation communautaire au sein du programme de l'IER émane de ce concept. Evidemment, l'Instance seule n'était pas capable d'exécuter tout le projet lors de son mandat. Mais, nous avons commencé à opérationnaliser cette recommandation via la signature des conventions avec l'Union européenne et autres partenaires nationaux. Plusieurs régions ont, en effet, bénéficié de cette opérationnalisation. Je peux donner les exemples des campagnes estivales, la visite guidée des femmes d'Imilchil au siège du CCDH, la soirée artistique organisée suite à la réparation du groupe de Tagounit... ce sont des actions concrètes qui prouvent le bien-fondé de l'adoption de la réparation communautaire par l'IER.

Quelle est votre propre évaluation du processus de la préservation de la mémoire ?

Le projet de la préservation de la mémoire est inclus dans le concept de la réparation communautaire, puisque, à côté des atteintes physiques dont souffraient les ex-détenus, il y a aussi des atteintes morales qui dépassent par leur atrocité les souffrances physiques. On peut citer entre autres l'anxiété qui traumatise toujours les groupes concernés. Certains groupes avaient peur de parler de ce qui s'est passé. Ces questions entraînent l'individu ou le

groupe dans un état de choc et produisent des dégâts qui peuvent être plus graves que ceux causés à l'individu. Cela peut conduire à paralyser la capacité d'action et d'initiative. Ainsi, créer des conditions favorables de se souvenir et de s'exprimer librement sur ce qui s'est passé, pourrait être un remède pour l'esprit.

Il est à signaler que la préservation de la mémoire vise à donner l'initiative aux anciens détenus. D'ailleurs, en psychologie, on sait que la reprise de la mémoire et sa libération représentent une véritable thérapie pour plusieurs cas. Pour nous, la préservation de la mémoire est une question d'une grande importance.

Comment peut-on préserver la mémoire à travers les lieux et les centres de détention témoignant des violations des droits humains ?

La préservation de ces lieux et édifices est une démarche positive. Au cas où ces centres seraient détruits, cela serait une grande perte pour la mémoire et la capacité de se remémorer. La préservation des centres de détention participe au processus de réconciliation avec le passé. A titre d'exemple, quand nous sommes entrés à la Kasbah d'Agdz et avons contemplé les lieux, l'individu ressent avoir pris ses distances. Cette démarche représente un réel remède. Vous pouvez demander cela aux anciens détenus, et ils vont peut-être vous dire qu'ils ne se sont rendu compte qu'ils étaient hors les murs de ce centre qu'à ce moment-là.

Je pense aussi que ces bâtiments devraient être réhabilités et que des endroits deviennent des lieux de pérennisation de la mémoire. Des photos, écrits et contributions artistiques des anciens détenus pour-

raient être exposés dans ces lieux. Par ailleurs, la majorité des projets associatifs visant la transformation de ces anciens centres de détention en places de préservation de la mémoire et d'animation culturelle et sociale, entendent créer des musées afin de participer à la libération de la mémoire des individus ayant subi des atrocités.

Aujourd'hui, plusieurs associations contribuent au projet de préservation de la mémoire à travers des activités visant la promotion des valeurs de l'IER. Quel est votre commentaire à ce sujet ?

Il s'agit, bien évidemment, d'une action importante. L'objectif pour nous est de libérer l'individu des douleurs de la détention et des violations ayant marqué l'histoire du Maroc pendant une période et qui ont mené à la paralysie de la mémoire. Cette tâche devrait être partagée par toutes les composantes de la société marocaine.

Pour vous, comment les universités marocaines pourraient-elles contribuer à la préservation de la mémoire collective ?

Plusieurs initiatives sont lancées à ce stade. Un master d'histoire contemporaine est mis en place en partenariat avec l'Université Mohammed V-Agdal. En outre, des groupes de recherche aborderont cette thématique bientôt au niveau national. Donc, l'Université joue un rôle prépondérant à ce niveau, notamment les branches liées à l'histoire. L'appel est donc lancé auprès de tous les chercheurs et essayistes concernés par ce projet de recherche. Nous espérons que les Universités tenderont la main pour soutenir ce programme de grande valeur.

PROPOS RECUEILLIS PAR MONTASSIR SAKHI